



Chardonne, le 17 juillet 2023

Municipalité de Chardonne



Préavis n° 02/2023-2024 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 370'000.- pour la renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles n^{os} 2210 et 2214 au lieu-dit « En Gort »

Au Conseil communal de Chardonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande **de crédit de réalisation de CHF 370'000.-** pour la renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles n^{os} 2210 et 2214 au lieu-dit « En Gort ».

DESCRIPTIF DU PROJET

À la suite de différents éléments liés aux fortes précipitations de ces dernières années, la commune de Chardonne, par l'intermédiaire du bureau technique intercommunal, a dû intervenir sur la canalisation d'eau claire existante traversant les parcelles n^{os} 2210 et 2214.



Situation constatée pendant une averse

S'agissant d'un ruisseau canalisé dont l'entretien est à la charge de la commune et au vu de l'état du collecteur en ciment, cassé ou déboîté en plusieurs endroits et posé en surface du terrain, l'étude de variantes entre une réparation du collecteur existant et une remise à ciel ouvert du ruisseau était nécessaire.



Situation constatée la semaine suivant une grosse averse

Des contacts ont donc été initiés avec la Direction Générale de l'Environnement division des eaux (DGE-EAU), MM. Norbert Ponnaz adjoint au chef de secteur et Olivier Stauffer chef de section renaturation. L'idée d'une remise à ciel ouvert de ce tronçon de ruisseau a reçu très rapidement un accueil favorable des représentants des services cantonaux avec l'annonce d'un subventionnement du projet global (études, réalisation et autres frais) à hauteur de **95%**. Nous avons alors contacté les propriétaires des parcelles privées concernées par ce projet et ces derniers ont également validé le concept général.

Une estimation du coût des travaux a été effectuée.

Le remplacement de la conduite en ciment d'un diamètre de 400 mm peut être estimé à CHF 500.- le mètre linéaire, soit environ CHF 100'000.- sans subvention alors que la renaturation est estimée à CHF 1'000.- le mètre linéaire, soit environ CHF 200'000.- mais avec 95% de subventions (fédérale et cantonale), soit un coût de travaux d'environ CHF 10'000.- à la charge de la commune de Chardonne.

Par le présent préavis, la Municipalité vous propose donc une renaturation du ruisseau de la Bergère sur une longueur de quelque 200 mètres pour des raisons écologiques et financières.

Des conventions ont déjà été signées entre le Canton, les propriétaires privés et la commune. Ces dernières précisent les conditions d'expropriation afin de créer un nouveau domaine public cantonal des eaux. Ces conventions sont valables sous réserve de la validation du présent préavis par le Conseil communal.

Les plans du projet mis à l'enquête publique ont été réalisés par le bureau d'ingénieurs mandaté par la commune, en collaboration avec les services cantonaux, les propriétaires des parcelles privées et leur exploitant.

SITUATION GENERALE



PROCÉDURES

Au vu des montants estimés, et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), une demande d'offre sur invitation a été effectuée pour les travaux de génie civil.

Pour les autres prestations, la procédure de gré-à-gré a été respectée. (paysagiste, honoraires ingénieur et géomètre, etc)

L'adjudication des travaux de génie civil sera faite sous réserve de l'acceptation du présent préavis, permettant ainsi à l'entreprise ayant remporté le marché de planifier les ressources nécessaires au respect de la planification prévisionnelle présentée ci-après.

Ce projet a été soumis à l'enquête publique par la Direction Générale de l'Environnement (DGE), division EAU, du 27 juin au 26 juillet 2023.

PLANIFICATION PRÉVISIONNELLE

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis et des éventuelles oppositions déposées lors de la mise à l'enquête publique, la planification prévisionnelle est la suivante :

Vote du présent préavis par le Conseil communal	8 septembre 2023
Début des travaux	Fin septembre 2023
Durée des travaux	Environ 2 mois

COÛTS

Le devis général a été établi sur la base d'un appel d'offres public sur invitation concernant les travaux de génie civil, conformément à la législation sur les marchés publics (LVPM).

Les autres postes se basent sur des appels d'offres en procédure de gré-à-gré et des estimations sur la base de projets similaires récents.

Travaux généraux

- Travaux de génie civil	CHF	142'000.-
- Divers et imprévus géologiques	CHF	50'000.-
- Travaux paysagers (abattages, plantations, etc)	CHF	38'000.-
Total travaux généraux	CHF	230'000.-

Divers et imprévus (~10%)	CHF	23'000.-
---------------------------	-----	----------

Total des travaux généraux HT **CHF** **253'000.-**

Honoraires et frais

- Ingénieur civil – Phase 1 (Etude)	CHF	35'000.-
- Ingénieur civil – Phase 2 (Exécution)	CHF	24'000.-
- Spécialiste (Hydrogéologue, géotechnicien, ...)	CHF	10'000.-
- Géomètre (y compris notaire)	CHF	11'000.-
- Frais administratifs et défraiements	CHF	10'000.-

Total des honoraires et frais **CHF** **90'000.-**

Sous-total général HT	CHF	343'000.-
-----------------------	-----	-----------

TVA au taux de 7.7% arrondi	CHF	27'000.-
-----------------------------	-----	----------

MONTANT TOTAL TTC **CHF** **370'000.-**

(Subvention globale de 95%, ~ CHF 351'500.--, soit le solde de ~ **CHF 18'500.- TTC** à la charge de la commune)

ESTIMATION DES CONSÉQUENCES DU PROJET SUR LE BUDGET COMMUNAL ANNUEL

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2023	2024	2025	2026 et ss
Charges d'intérêt 2.5%	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissement	18'500.00	0.00	0.00	0.00

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 02/2023-2024 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 370'000.00 pour la renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles n°s 2210 et 2214 au lieu-dit « En Gort »,

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles n°s 2210 et 2214 au lieu-dit « En Gort »,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 370'000.00 dont le solde de CHF ~ 18'500.00, après encaissement de la subvention, est à amortir par prélèvement sur la réserve portée au bilan sous no 9282.23 « Fonds de réserve Ruisseau de la Bergère »,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie jusqu'à un montant maximum de CHF 370'000.00,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

Au nom de la Municipalité
Le Vice-Syndic
Y. Genton



La Secrétaire e.r.
L. Perroud

Municipal délégué : M. Yves Genton

Annexes :
Courrier de la DGE-EAU du 27 avril 2022 – Taux de subventionnement
Plan du géomètre – Plan des emprises pour expropriation
Plan SG.01 – Plan de situation
Plan PT 01 – Plan des profils en travers
Plan PL 01 – Plan du profil en long

**Direction générale
de l'environnement (DGE)**

Ressources en eau
et économie hydraulique

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne



Municipalité
de la commune de Chardonne
M. Fabrice Neyroud, Syndic
Rue du Village 19
Case postale 17
1803 Chardonne

43.10
copie au BTI

Réf. : OS/vm

Lausanne, le 27 AVR. 2022

Affaire traitée par :
Olivier Stauffer
☎ : 021 - 316 75 63

Renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles n° 2210 et 2214

Monsieur le Syndic,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 12 avril courant, qui a retenu notre meilleure attention.

Nous référant notamment aux discussions que nous avons eues en date du 23 août dernier, nous pouvons vous confirmer que le Canton de Vaud est prêt à entrer en matière sur le subventionnement de la renaturation du ruisseau de la Bergère à hauteur de 95% entre le Canton et la Confédération.

Formellement, nous attendons votre demande d'octroi de subvention après la validation de principe du projet par votre Commune.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous transmettons, Monsieur le Syndic, nos salutations distinguées.

Philippe Hohl
Chef de Division

Olivier Stauffer
Chef de Section

COMMUNE DE CHARDONNE



DT 1988-3/DYVE

22 mai 2023

PLAN DES EMPRISES POUR EXPROPRIATION

Ruisseau de la Bergère

Plan de situation dressé pour mise à l'enquête

Echelle 1 : 1'000

Soumis à l'enquête publique au greffe municipal de Chardonne
du au2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
NEYROUD Fabrice

La Secrétaire :
HONDZO Leila

Le propriétaire des parcelles 2210 et 2214:
de Ferron Alain Roth Madeline (Neyroud)

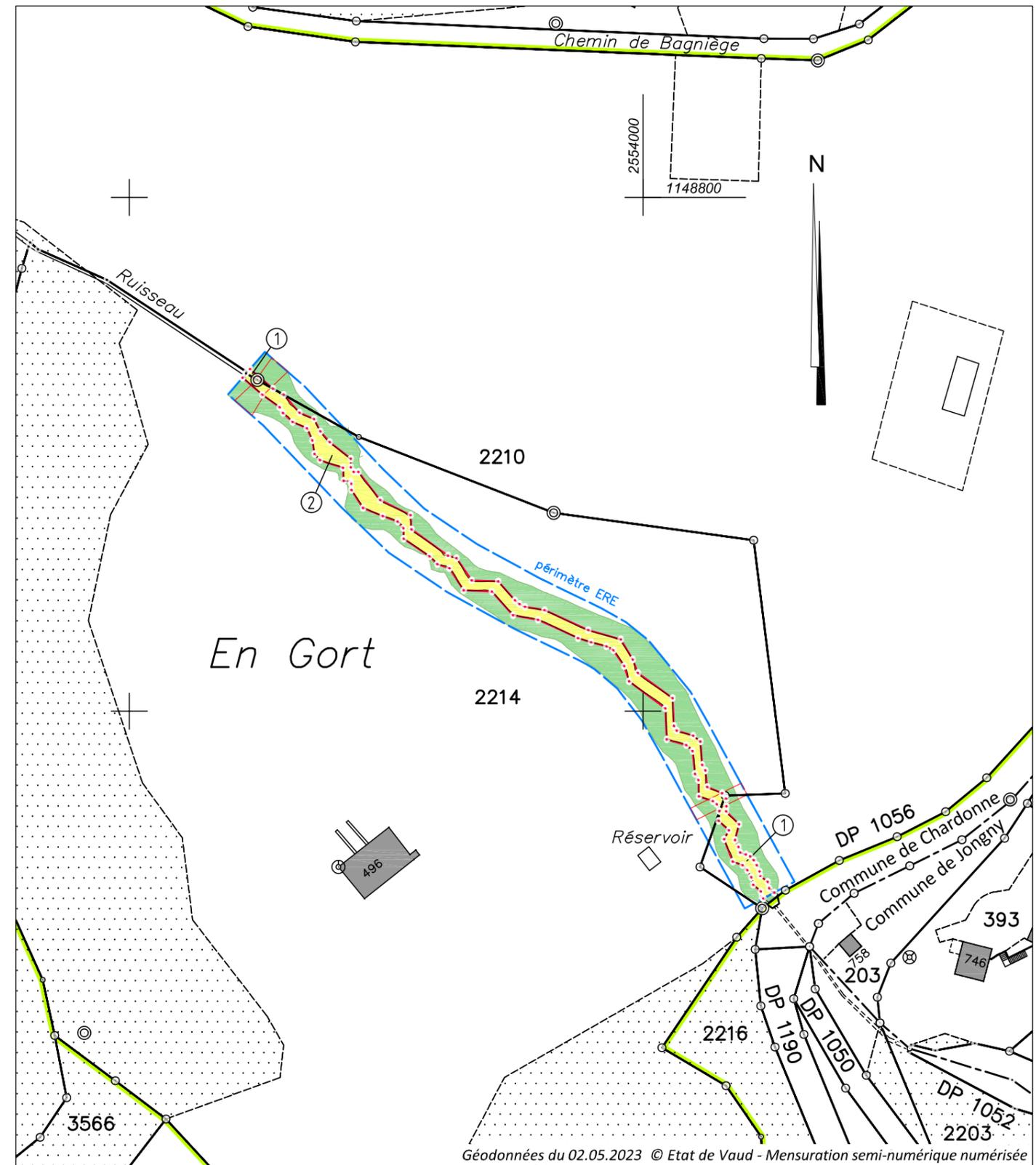
Neyroud Richard

Approuvé par le Département de l'environnement et de la sécurité
Lausanne le,2023

L'atteste : Le directeur général de l'environnement :

Définitif et exécutoire le,2023

L'atteste : Le directeur général de l'environnement :



CESSIONS au domaine public - Tableau récapitulatif des emprises pour expropriation (Surface bornage réservé)

N° ad hoc	N° parc.	Emprise m ²	Lieu-dit	Propriétaire	Adresse
1	2210	40	En Gort Le Chatelet	de Ferron Alain	Dominique De Ferron, 1211 Genève 1
2	2214	300	En Gort	Roth Madeline (Neyroud) Neyroud Richard	Chemin du Petit Maconnais 34, 1805 Jongny Chemin du Bugnon 4, 1803 Chardonne

Revitalisation - La Bergère

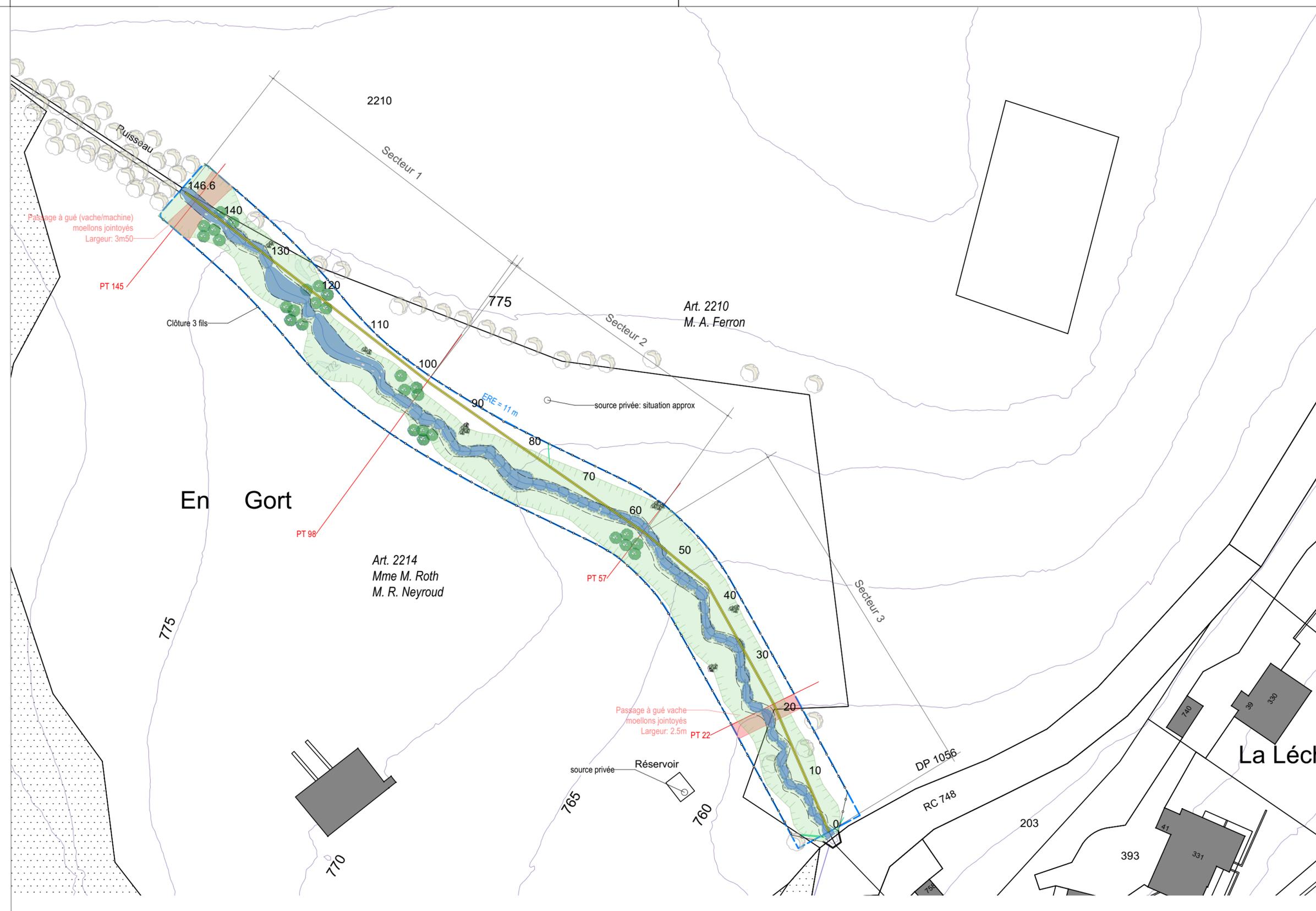
ENQUETE

Plan de situation

Légende :

- Emprise des berges du cours d'eau (approx.)
- bassière
- ERE 11m
- Axe du cours d'eau projeté (conduite)
- Axe du cours d'eau projeté
- DP projeté (Cession au DP Eaux, selon convention: 340m²)
- Arbre existant
- Arbuste projeté (plantation en bosquet de 4-5 plants, emplacement indicatif, espèce selon liste des essences)
- Murgier

Echelle 1:500	Visa	Date	 Av. Monchoisi 5 1006 Lausanne 021 552 50 70		
	Dessin	Ido			29.03.2023
	Contrôle	nbo			29.03.2023
Ingénieurs responsables : Ladina Donatsch, Nicolas Bolli					
Format 297X630	Modifications				
	Dessin	Contrôle	Date	Remarque	
Plan N° SG_01	Ido	nbo	10.01.2022	V1 pour validation du MO / représentant	
Dossier 121257.001					



Revitalisation - La Bergère

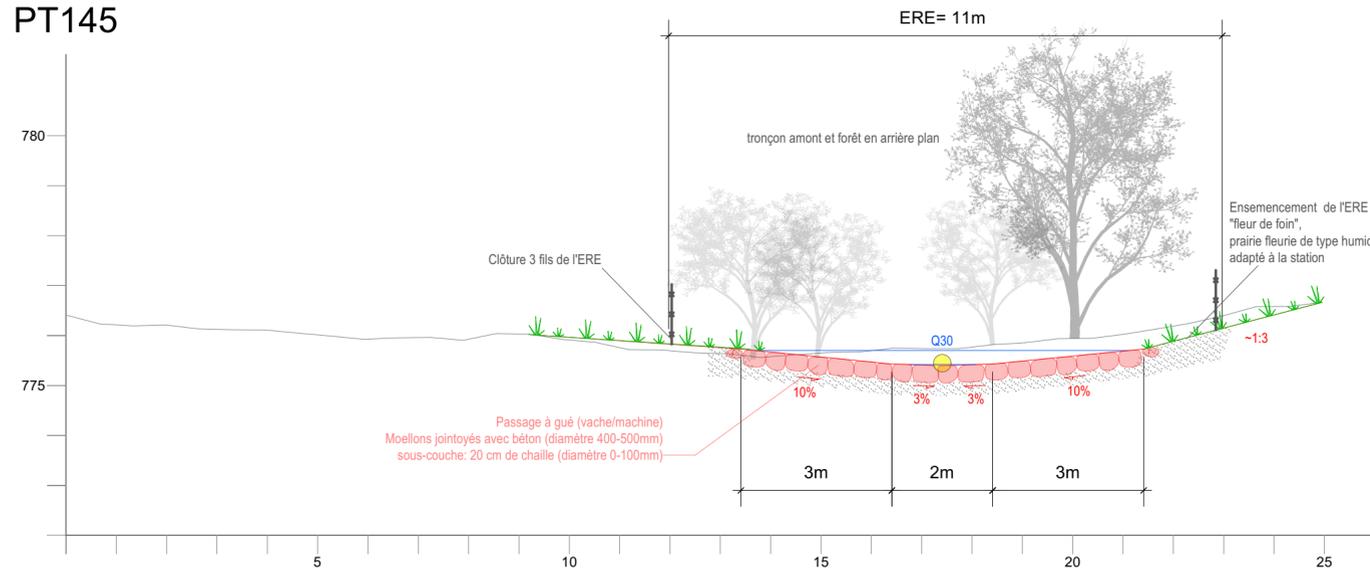
ENQUETE

Profil en travers

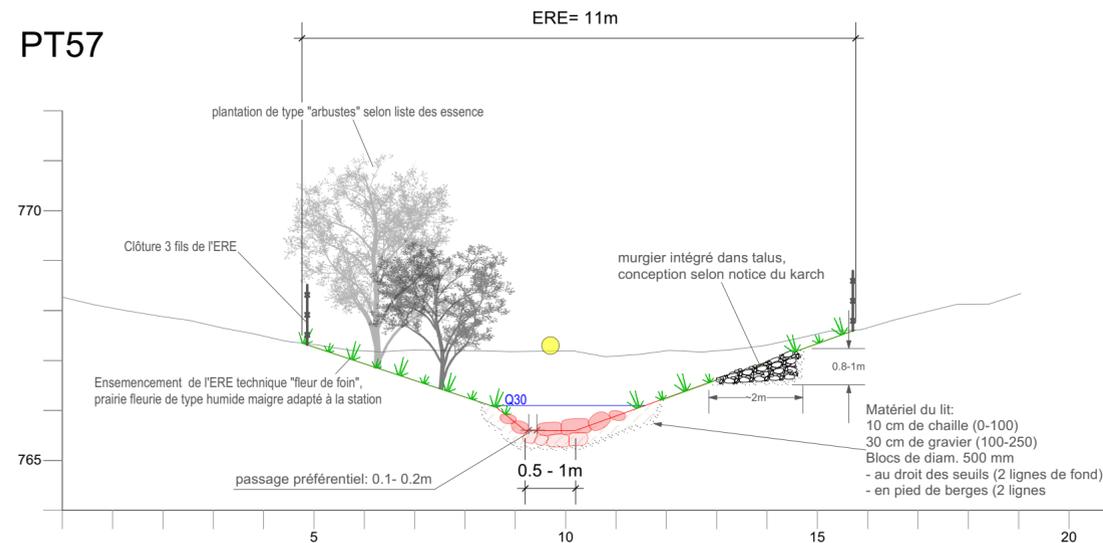
Légende :

Echelle 1:100	Visa	Date	 Av. Monchoisi 5 1006 Lausanne 021 552 50 70	
	Dessin	Ido		29.03.2023
	Contrôle	nbo		29.03.2023
Ingénieurs responsables :				
Ladina Donatsch, Nicolas Bolli				
Format 297X840	Modifications			
	Dessin	Contrôle	Date	Remarque
Plan N° PT_01	Ido	nbo	10.01.2023	V1 pour validation du MO / représentant
Dossier 121257.001				

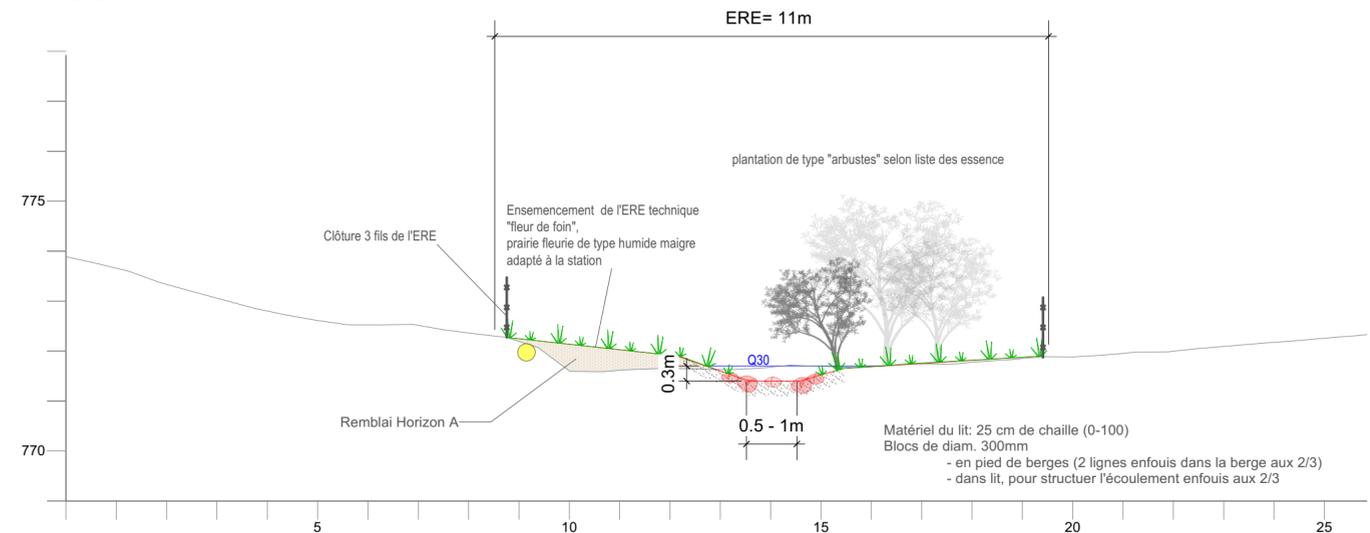
PT145



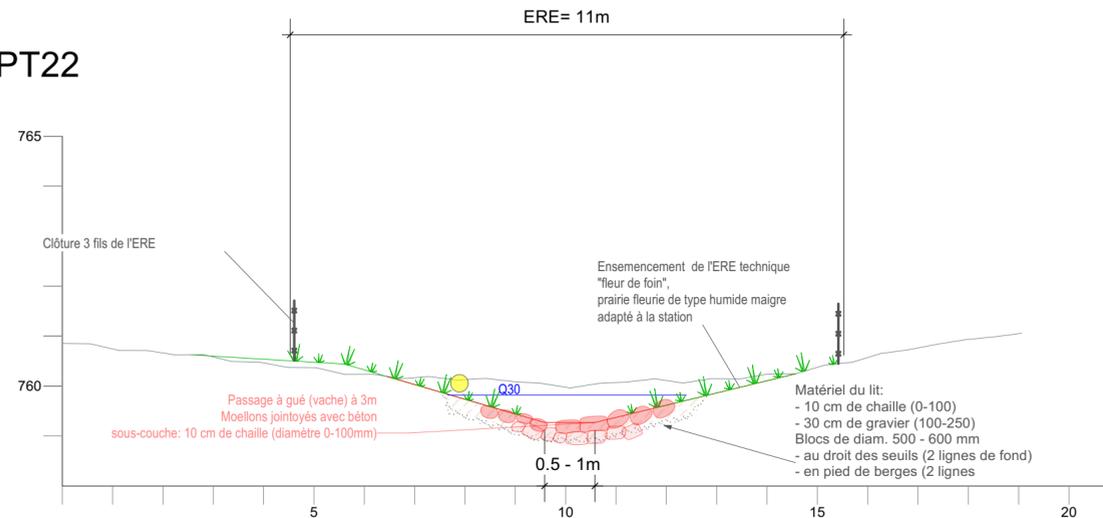
PT57



PT98



PT22



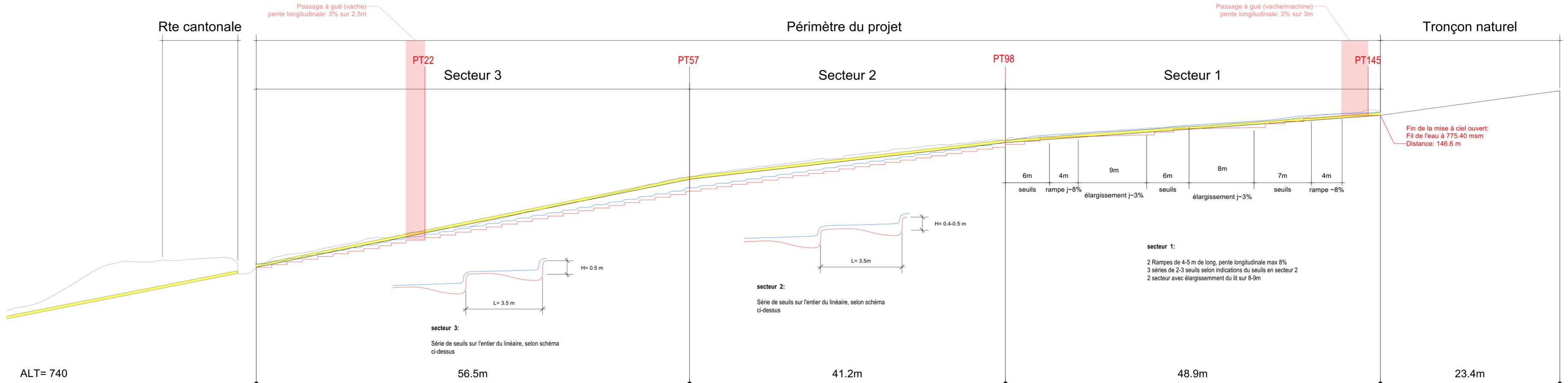
Revitalisation - La Bergère

ENQUETE

Profil en long

Légende :

Echelle 1:250	Visa	Date	 Av. Monchoisi 5 1006 Lausanne 021 552 50 70
	Dessin	29.03.2023	
	Contrôle	29.03.2023	
Ingénieurs responsables : Ladina Donatsch, Nicolas Bolli			
Format 297X1050	Modifications		
	Dessin	Contrôle	Date
Plan N° PL_01			
Dossier 121257.001			



ALT= 740							
	56.5m	41.2m	48.9m	23.4m			
Nom Profil	PT22	PT57	PT98	PT145			
Distance partielle/cumulée	0	22.00	56.50	97.70	145.0		170.00
TN à l'axe - existant	755.35	760.10	767.23	772.15	776.10		778.63
Conduite du cours d'eau - existant	755.35	759.88	766.95	771.79	775.27		778.63
Radier du cours d'eau - projet		759.26	765.38	771.38	775.35		
Pente - existant	19.5 %		20.5 %	11.7 %		7.3 %	13.8 %
Pente moyenne du secteur - projet			17.7 %	14.6%		8.2 %	13.8 %
HQ30		759.7	765.9	771.9	775.8		